

DÉCISION

Nº2016-03-07

Présents :

Président: M. François de MAZIÈRES.

Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, Monsieur Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Membres du Bureau:

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Excusé (absent lors des décisions) :

Vice-président :

M. Philippe BRILLAULT.

Nombre de membres du Bureau : 19 Nombre de membres présents : 18

Objet: Avenant n°1 au marché complémentaire n°812 395 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc – Lot n°1: « collecte en porte à porte des déchets ».

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 2 4 MARS 2016 ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché complémentaire n°812 395 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc notifié le 30 décembre 2013.

Vu la délibération n°2014-12-32, du conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

6 avenue de Paris - CS 10922 - 78009 Versailles Cedex - Tél. : 01 39 66 30 00 - Fax : 01 39 53 96

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN/SEPUR, un marché complémentaire permettant à la commune du Chesnay la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - lot n°1 : « Collecte en porte-à-porte des déchets».

Ce marché prévoit la collecte du verre en porte-à-porte pour le collectif, une fois par semaine (tous les vendredis), sur la commune du Chesnay.

Depuis le début de l'année 2013, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a engagé la suppression de la collecte du verre sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Il a donc été décidé de supprimer cette prestation pour la commune du Chesnay, à compter du 17 décembre 2016.

L'incidence financière de cet avenant estimée à - 96 722,86 € HT.

Cette modification prend la forme d'un avenant n°1.

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE:

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché complémentaire n°812 395 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°1 « Collecte en porte à porte »;
- 2) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « Contrats prestations de services»;
- 3) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

A Versailles, le 24 mars 2016. Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le : 2/163/2016

de l'affichage le : 04/04/2016 retiré de l'affichage le : 04/05/2016 Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services